

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 26 juin 2025 à Lorient,
relative au projet d'extension du port de Lorient La Base.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020, et suite à l'arrêté du 7 juin 2025 du président de Conseil Régional de Bretagne, portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans les locaux de la DDTM 56, 88 avenue de la Perrière - 56100 Lorient, le jeudi 26 juin 2025, pour émettre un avis sur le projet d'extension du port de Lorient La Base.

La commission était composée de :

M. Henri FOUQUES DUPARC, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Arnaud LE MENEC, Administrateur en chef de 2 ^{ème} classe des Affaires Maritimes, Directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral (DDTM 56 – DML)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Thierry DIMÈET	Représentant les sauveteurs en mer
M. Florent LE BOLAY	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Bastien MALGRANGE	Représentant les compagnies maritimes
M. Alain BLANCHARD	Représentant les plaisanciers
M. Nicolas CAMPAN	Représentant les pilotes maritimes

Membres temporaires suppléants :

M. Erwann CREQUER	Représentant les compagnies maritimes
M. Jean-Yves ROLLAND M. Philippe IMBERT	Représentant les plaisanciers

Assistaient également à la réunion :

Mme Christelle MAINGUY	Région Bretagne
M. Benjamin TUILLIER M. Jonathan KUNTZ	Lorient Agglomération
M. Frédéric BARRIER Mme Amandine GOIJAT	Mairie de Lorient
M. Yann GUILLOU Mme Anne-Chantal NICOL	DDTM56
M. Bruno PANNETIER	Division des phares et balises Bretagne Sud
Mme Gaëlle NASSIF	CEREMA, expert nautique

M. Loïc CAZAJOUS-POULOT,	Commandant du port de Lorient
Mme Anouck LE CRANN	SEM KEROMAN
Mme Marine BARBIER	Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Morbihan
M. Julien BOTHUAN	SELLOR

En début de réunion, le président remercie la DDTM 56 pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

Il rappelle le contexte de réalisation de cette GCN au profit de l'examen du projet d'extension du port de Lorient La Base.

La réunion a été précédée d'une visite sur site pour l'Administration, depuis l'extrémité du quai Michel Tonnerre.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le site du port Lorient La Base est présenté comme unique au monde par la diversité et la concentration d'activités autour de la filière de la course au large : équipes, cabinets d'études et équipementiers se regroupent autour de ce port pour diverses catégories de bateaux, allant des plus petits aux plus grands. Au-delà de la dimension sportive, il s'agit d'un pôle technique et économique mais aussi récréatif et touristique.

Le projet d'extension présenté a pour vocation d'accompagner les ambitions de développement du port.

L'extension en amont du port de Lorient La Base n'a pu être envisagée pour des raisons environnementales essentiellement, avec un besoin important de dragage. Ainsi, le projet d'extension se situe à la pointe de Kéroman, selon une limite allant des pontons du port du Kernével au quai Michel Tonnerre, à la croisée du chenal de navigation du port de Lorient, de l'entrée du port de pêche et de l'accès à l'anse du Ter.

PRESENTATION DU PROJET

M. Thuillier présente le projet d'extension du port Lorient La Base, à la pointe du site de Kéroman et à l'entrée de l'anse du Ter.

L'extension comprend côté Kéroman d'une part la prolongation du ponton K3A de 200 ml avec la suppression du brise clapot Papin et d'autre part la mise en place d'un ponton brise clapot d'environ 600 ml dont l'enracinement est prévu au niveau du terre-plein de Bernoulli et orienté globalement vers le Sud, en limite du chenal de navigation. Ces modifications sont complétées côté port du Kernével par la prolongation vers le Sud du ponton brise clapot K3C. Ainsi, il est dessiné une entrée commune aux ports du Kernével et de Lorient La Base s'inscrivant dans un cercle de diamètre de 81 mètres. La largeur de la passe du port du Kernével (38 m) est inchangée. Ces modifications créent également une passe d'entrée vers l'anse du Ter de largeur 59 m entre les prolongements respectifs des pontons K3C à l'Ouest et des nouveaux pontons brise clapot à l'Est, puis une passe d'entrée vers le port de Lorient La Base large de 54 m entre le prolongement du ponton K3A à l'Ouest et les nouveaux pontons brise clapot à l'Est. Dans cette configuration, il serait possible d'ajouter un ponton entre le nouveau ponton brise clapot et la pointe de Kéroman. Il n'est pas prévu de stationner de bateaux sur le côté sud du nouveau ponton brise clapot, côté chenal. A noter que le ponton brise clapot partant de la pointe de Kéroman offrira également une protection renforcée pour le port du Kernével.

L'ensemble des linéaires obtenus sera modulable et adaptable à différentes configurations et tailles de bateaux. De par la nature légère des aménagements du projet, une réversibilité des installations est également préservée. Le projet n'implique pas de dragage. Les ouvrages seront suffisamment larges pour accueillir du public. La taille des pontons brise clapot est adaptée aux conditions rencontrées sur site, largement protégé par l'île de Groix contre la houle du large, et n'ayant à subir que la mer du vent. S'agissant de pontons flottants, la circulation de l'eau est peu contrainte et le projet ne devrait pas avoir d'impact majeur sur l'évolution de l'envasement dans le port.

Une mise en valeur de la pointe de Kéroman est envisagée à l'occasion de ce projet.

Le projet est encore en phase de définition. Les travaux sont planifiés entre le T1 2027 et le T3 2028. Ils comprendront :

- Un diagnostic précis du risque pyrotechnique avec intervention de la sécurité civile le cas échéant ;
- Une phase de battage des pieux, depuis le terre-plein de Bernoulli vers le Sud, avec une barge positionnée au nord de la limite du port ;
- La mise en place progressive des pontons brise clapot ;
- Des aménagements divers à l'issue.

D'un point de vue sécurité maritime, l'attention est attirée sur :

- la préservation du chenal de navigation du port de Lorient avec le ponton brise clapot venant en limite ;
- la définition d'un accès commun au port du Kernével et au port de Lorient La Base s'inscrivant dans un cercle de diamètre 81 m ;

- l'accès préservé au port de pêche permettant le croisement des bateaux ;
- la création de 2 mouillages de sécurité, à hauteur du banc de Kerzo ;
- l'adaptation du balisage des passes d'entrée des ports en accord avec le balisage existant dont les feux d'alignement situés à Kéroman ;
- le projet à terme de suppression du danger situé dans le prolongement du quai Michel Tonnerre et de la bouée le marquant (bouée latérale tribord)

SYNTHESE DES DEBATS

De la présentation du projet d'extension du port de Lorient La Base, les éléments mis en avant pour la sécurité maritime sont discutés comme suit :

- L'entrée partagée entre les ports du Kernével et Lorient La Base apparaît accidentogène pendant la saison estivale, avec un problème sous-jacent de manque de visibilité créé par les navires ayant leurs voiles déjà ou encore hissées. Les bateaux devant entrer au Kernével devront couper la route à ceux sortant de Lorient La Base et la zone de manœuvre entre les deux ports semble réduite.
- Le ponton brise clapot en limite du chenal et dont l'enracinement est prévu sur le terre-plein de Bernoulli apparaît restreindre de façon trop importante l'accès au port de pêche, notamment pour les départs ou retours de nuit, très fréquents. En compensation, la possibilité de dépolluer le duc d'Albe signalé par une bouée verte au droit du quai Michel Tonnerre pourrait être étudiée.

Ces éléments étant exposés, sont émises les propositions suivantes :

- Supprimer la possibilité d'accoster en bout de pontons et limiter les voiles hissées à hauteur du banc du Turc, afin de préserver la visibilité ;
- Limiter la longueur du ponton brise clapot côté port Lorient La Base, tout en sachant que cela réduira la protection de l'entrée des ports, et revoir son orientation en réduisant au mieux la pointe formée par ses deux tronçons tout en envisageant le balisage de cette pointe le cas échéant ;
- Assurer une régulation du trafic de 08h00 à 20h00 par VHF (canal à définir) avec prise en compte des petits bateaux dépourvus de VHF ;
- Sensibiliser les équipes des plus grands bateaux type Imoca et Ultim à la prévention, avec une gestion adaptée du plan d'eau par bateau ouvrier lorsqu'ils se déplacent.

Le porteur de projet propose une réunion avec les parties prenantes pour ajuster au mieux l'extension projetée afin d'améliorer les accès aux ports de pêche, de Lorient La Base et du Kernével.

TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, il est mentionné par :

- Le représentant des pilotes, le besoin de cohérence entre la bonne hauteur des feux d'alignement pour éviter leur masquage par les mats des bateaux (IMOCA, ULTIM) selon leur point de stationnement ;
- l'expert nautique et le représentant des Phares et Balises, la nécessité de revoir globalement le volet balisage du projet selon les dimensions définitives de celui-ci ;
- Les représentants des différents usagers, leur disponibilité pour revoir les accès aux ports comme proposé par le porteur du projet ;
- Le représentant des compagnies maritimes, une proposition de positionner une bouée pour simuler l'extrémité sud du ponton brise clapot en attendant la mise en place du ponton, proposition non retenue après échange car pouvant s'avérer dangereuse.

Le président remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

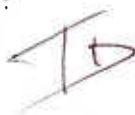
CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 26 juin 2025 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet d'extension du port « Lorient La Base », tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité, avec les recommandations suivantes :

- **Dès maintenant, au cours de la phase d'étude :**
 - en concertation avec les usagers, affiner la limite de l'extension, forme, longueur et implantation du ponton brise-clapot côté chenal principal pour faciliter les accès au port de pêche et aux ports de plaisance (Kernével Nord et Lorient La Base) ;
 - adapter le balisage en fonction de la forme définitive et des usages retenus pour l'extension du port Lorient La Base ;
 - étudier la possibilité de dépolluer l'extrémité du quai Michel Tonnerre pour élargir l'entrée du port de pêche (avec suppression de la balise tribord) ;
- **En phase de travaux :**
 - dès le début des travaux, diffuser aux navigateurs via les capitaineries et aux usagers des ports de la rade de Lorient et des ports en amont, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage temporaire associé ainsi que les conditions de navigation aux abords des ports ;
 - fixer les caractéristiques du balisage temporaire avec les Phares et Balises ;
 - lors de la construction de l'ouvrage, veiller à ne jamais obstruer les voies de navigation ;
- **En phase d'exploitation :**
 - prendre en compte la nouvelle configuration du port Lorient La Base et l'accès au port du Kernével dans la réglementation, en particulier l'organisation, la surveillance et la gestion du trafic ;
 - veiller à ce que l'éclairage des pontons ne constitue pas une gêne pour la navigation ;
- **Recommandations spécifiques :**
 - Organiser une commission nautique locale (CNL) avant le début de travaux pour préciser leur planification et les moyens engagés, définir les moyens de communication vers les usagers et donner un avis sur les plans de balisage, temporaires et définitif ;
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (cartes marines, instructions nautiques...).

Paraphes :

HLN  FLB OP  NC  BH

Signature des membres

Le président

M. Henri FOUQUES DUPARC



Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



Les membres

Thierry DIMÈET



M. Florent LE BOLAY



M. Arnaud LE MENEC



M. Bastien MALGRANGE



M. Philippe IMBERT

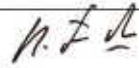
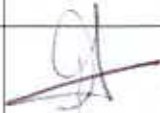
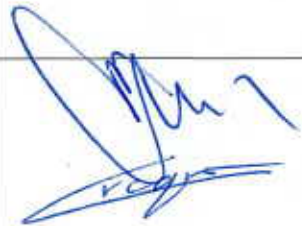


M. Nicolas CAMPAN



Paraphes :

Feuille de présence de la Grande commission nautique du jeudi 26 juin 2025
concernant le projet d'extension du port La Base de Lorient.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le CV Henri FOUQUES DUPARC, président de la GCN	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	
DDTM/DML 56	M. l'AC2AM Arnaud Le MENTEC M. Yann GUILLOU, DDTM56 DML Mme Anne-Chantal NICOL, DDTM56 DML Mme Marie VALIN, DDTM56 DML	
Représentant les sauveteurs en mer	M. Thierry DIMÈET M. Laurent CHARPENTIER M. Pierre MARTINEZ	
Représentant les pêcheurs professionnels	M. Florent LE BOLAY M. Olivier LESCOET M. Olivier LE NEZET	 
Représentant les compagnies maritimes	M. Bastien MALGRANGE M Erwann CREQUER M. Vincent LAVAUX	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Représentant les plaisanciers	M. Alain BLANCHARD M. Jean-Yves ROLLAND M. Philippe IMBERT	
Représentant les pilotes maritimes	M. Nicolas CAMPAN M. Denis POULET M. Vincent LE GALL	
Région Bretagne	M. Pierre-Gilles LE MARER Mme Christelle MAINGUY	
Maire de Lorient	M. Fabrice LOHER <i>Fredéric BARRIER, DGS</i> <i>Amandine GOUSAT, DGA</i>	
Maire de Larmor-Plage	M. Patrice VALTON	
Lorient Agglomération	Mme Kristell SIRET-JOLIVE M. Stéphane BELZ M. Benjamin TUILLIER M. Jonathan KUNTZ	
CEREMA, Expert nautique	Mme Gaëlle NASSIF	
Phares et Balises, DIRM NAMO	M. Bruno PANNETIER	
Commandant du port de Lorient	M. Loïc CAZAJOUS-POULOT	
SEM KEROMAN	Mme Anouck LE CRANN	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
CDPMEM Morbihan	Mme Marine BARBIER	
Sellor	M. Brieuc MORIN BOTHUAN julien	